

Département de l'Oise

Sous-préfecture de
Clermont

Canton de
Estrées-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le

ID : 060-216005090-20250107-01_2025-AR

VILLE DE PRONLEROY

1 Place Robert Minguet
60190

ARRETE MUNICIPAL

N° 01-2025

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de PRONLEROY,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu de la voirie routière ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de pose de câble électrique effectués par la Société SARL Claude Teste qui débiteront le 13 janvier 2025, jusqu'à la fin des travaux estimés au 13 janvier 2025, dans la Rue de la Source ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1 La vitesse sera limitée à 30 kms/H avec un faible empiètement sur la chaussée et le stationnement sera interdit dans la rue de la Source, le 13 janvier 2025.

Article 2. La signalisation sera mise en place par l'entreprise procédant aux travaux, pour une durée maximale de 24 h par intervention.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Les riverains conserveront un accès à leur domicile, sans que leur stationnement puisse gêner le bon déroulement des travaux.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3. Monsieur le commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. Ampliation du présent arrêté sera adressée, aux fins utiles, chacune en ce qui le concerne, à :

L'entreprise SARL Claude Teste,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Maignelay Montigny,
Monsieur le Commandant du Centre de Secours d'Estrées Saint Denis,

Fait à Pronleroy, le 7 janvier 2025

Le Maire,

Bruno RABUSSIER

